

*Initiatives ministérielles*

sorte que les fonds de pension soient versés et utilisés à bon escient.

Ce qui me désarçonne, c'est que, compte tenu du taux d'intérêt et du rendement de ce fonds, je suis porté à croire que seulement la moitié des intérêts approuvés s'ajoute aux prestations. Autrement dit, l'autre moitié s'accumule dans le compte avec les contributions des employeurs et des employés. Il s'agit d'un fonds considérable, qui s'accroît à un rythme effarant. Il génère les prestations versées aux retraités, dont les prestations de décès n'ont pas été majorées, à ce que je sache, depuis des années. Ils ont demandé que les prestations de décès et les prestations au conjoint survivant soient augmentées, mais le gouvernement s'est montré très réticent à le faire et, en fait, leur a maintes fois opposé une fin de non-recevoir.

Le fait que le gouvernement ait refusé d'instituer cet organe de gestion mixte est l'une des raisons pour lesquelles je ne pourrai appuyer ce projet de loi. Je sais que c'est une chose que les pensionnés réclament et que c'est une suggestion que le gouvernement refuse tout simplement d'examiner.

Mon autre grief porte sur l'autorité réglementaire qui est conférée au gouvernement en vertu de ce projet de loi. J'écoute le débat qui se tient ici depuis quatre heures et je constate que le gouvernement s'est montré irrespectueux à maintes reprises envers la Chambre.

J'ai participé activement à l'examen du projet de loi sur le tarif de l'Est traitant des subventions au transport ferroviaire des céréales à destination de l'est du Canada. On a annoncé, dans le budget de 1989, que cette subvention serait réduite, et elle l'a été, mais la loi n'avait jamais été modifiée.

En fait, j'en ai saisi la Chambre à la fin de février 1990. Il a suffi de deux jours pour que le projet de loi soit déposé à la Chambre. Le gouvernement violait sa propre loi, faisant fi du respect qui doit être porté au Parlement et à la population du pays. Aucun débat n'a été tenu, une simple annonce a été faite et la subvention a été abolie. C'est faire preuve d'un manque de respect total à l'égard de cette Chambre, de ce pays et de tous les citoyens du Canada.

Des mesures habilitantes ont été présentées, et de telles mesures ont leur place. Ce gouvernement s'en est servi tant de fois pour arriver à ses fins.

J'ai participé au débat sur le RARB. Nous devons examiner une mesure habilitante. Nous n'avions jamais vu le programme et nous, les membres du comité, n'arrivions pas à obtenir de détails quant au contenu de ce programme, alors que le gouvernement connaissait ces détails. Le gouvernement a fait franchir toutes les étapes à ce projet de loi, et ensuite mis en oeuvre le programme.

En vertu de la loi sur le contrôle des armes à feu, d'importants pouvoirs avaient été conférés à la ministre et au Cabinet en ce qui concerne la réglementation des aspects du projet de loi qu'ils pouvaient modifier au moyen d'un règlement. La Chambre devrait examiner les aspects très importants se rapportant à la possession d'armes à feu. Le gouvernement a encore une fois fait fi de la Chambre.

Comme d'autres, je n'aurais jamais pensé qu'un jour, le gouvernement inclurait cet article dans le projet de loi. C'est incroyable, et je vous en fais lecture, aux fins du compte rendu. C'est pour le moins étonnant. Le paragraphe 80(3) dit ceci: «Les règlements d'application du paragraphe (1) l'emportent sur les dispositions incompatibles de la présente loi ou des autres règlements d'application de celle-ci.»

Autrement dit, le Cabinet peut prendre des règlements contraires aux lois adoptées par la Chambre.

Je ne suis pas certain de savoir pourquoi nous examinons un projet de loi. Nous débattons ici d'un projet de loi qui va vraisemblablement devenir loi pour régir les pensions. Et pourtant, le gouvernement peut faire ce qu'il veut et, par l'entremise du Cabinet, prendre des règlements qui vont à l'encontre de cette loi. Peu importe, ils ne seront pas débattus à la Chambre. C'est incroyable, vraiment incroyable.

Voulez-vous bien me dire ce que je fais ici, moi? Si le Parlement veut agir ainsi, pourquoi ne pas laisser le Cabinet et le gouverneur général tenir leur petit conseil privé quelque part, adopter des règles et nous envoyer une lettre pour nous dire quoi faire? C'est ni plus ni moins ce qu'ils font maintenant.

C'est insultant. D'inclure ce genre de bêtise dans nos lois est insultant pour chaque député dans cette Chambre et insultant pour tous les Canadiens, et pourtant le gouvernement le fait. C'est décourageant au plus haut point.